

DECISION
du Comité de Ministres
nommant le Secrétaire général
de l'Union économique Benelux

M (90) 4

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3, du Traité d'Union,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Monsieur B.M.J. HENNEKAM est nommé Secrétaire général de l'Union économique Benelux pour une période de cinq ans.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le 1^{er} septembre 1990.

FAIT à Bruxelles, le 12 juin 1990.

Le Président du Comité de Ministres,

H. van den BROEK